

COMMUNE DE MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE

Département du Doubs

Séance de conseil municipal du 27 juin 2023

A 20h

Convocation : 23 juin 2023

Président de séance : CORNE Patrick

Secrétaire de séance : PETITJEAN Danielle

Conseillers présents :

CORNE Patrick ; GROSJEAN Michel ; GALLARDO José ; JEANNIN Mauricette ; ORMAUX Jean ; POMARO Marie-Ange ; PETITJEAN Danielle ; JANIER-DUBRY Catherine ; BECOULET Bernard ; TANGUY Jean-François ; STADLER Jean-Charles ; GUILLON Nadia ; BAILLY Pascale ; KOZIURA Jérôme ; COLLOT Christine

Conseillers absents :

CASANOVA Marie-Françoise (procuration à CORNE Patrick)
ROUSSEL Frédéric (procuration à GALLARDO José)
DEVILLERS Martial (procuration à TANGUY Jean-François)
SCHERRER Stéphanie

Ordre du jour :

1. Plan Local d'urbanisme Intercommunal (PLUi) : débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
2. Délégation de Service Public périscolaire, choix du prestataire
3. Budget général : décision modificative n°02
4. Demande de subvention « le CABAS »

01- PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) : DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Après présentation du document PADD par la mission PLUi de Grand Besançon Métropole et ouverture du débat par Monsieur le Maire, aucune remarque particulière n'a été formulée parmi les membres du conseil municipal.

02- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PERISCOLAIRE, CHOIX DU PRESTATAIRE

Références :

- Convention DSP avec l'UFCV 2017-2022
- Avenant du 04/11/2022
- Délibération 10/2023 du 14/03/2023

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour le renouvellement de la DSP à compter du 1^{er} septembre 2023. Seule l'UFCV, notre prestataire actuel, a fait une proposition.

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte l'offre de l'UFCV
- Charge le maire de signer le nouveau contrat de délégation de service public, à compter du 1^{er} septembre 2023, pour une durée de 5 ans.

Adopté par 18 voix pour.

03- BUDGET GENERAL : DECISION MODIFICATIVE N°02

Après délibération, le conseil municipal adopte la décision modificative suivante :

	budget	DM n°02	total
 FONCTIONNEMENT			
RF - chapitre 013 "atténuation de charges"	1 500.00	1 015.00	2 515.00
compte 6419 "remb. Rémunérations personnel"	1 500.00	1 015.00	2 515.00
RF - chapitre 74 "dotations et participations"	-	3 000.00	3 000.00
compte 74888 "autres dotations"	-	3 000.00	3 000.00
total recettes de fonctionnement		4 015.00	
DF - 023 - virement à la section d'investissement	268 035.00	4 015.00	272 050.00
total dépenses de fonctionnement		4 015.00	

 INVESTISSEMENT			
RI - 021 - virement de la sect° fonctionnement	268 035.00	4 015.00	272 050.00
total recettes d'investissement		4 015.00	
DI - chapitre 20 "Immobilisations incorporelles"	7 340.00	4 015.00	11 355.00
Compte 2031 "Frais d'études"	7 340.00	4 015.00	11 355.00
Total dépenses d'investissement		4 015.00	

Adopté par 18 voix pour.

04- DEMANDE DE SUBVENTION « LE CABAS »

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du CABAS « association solidaire des communes de l'Est bisontin ». En 2022, pour la commune de Marchaux-Chaufontaine, 4 familles ont été bénéficiaires de 40 colis de première nécessité.

Après délibération, le conseil municipal accorde une subvention de 100 € à l'association « le CABAS ».

Adopté par 18 voix pour.

Récapitulatif des subventions accordées en 2023 :

ASSOCIATION	date demande	montant sollicité	montant accordé
Team Organisation Marchaux (TOM)	24/03/2023	500.00	500.00
Club de l'Amitié	27/02/2023	200.00	200.00
Football Club Amagney-Marchaux	13/02/2023	500.00	200.00
Les Tréteaux de Marchaux	03/01/2023	200.00	200.00
MARCH-AUX PAS	24/01/2023		200.00
ADSB de Marchaux et des environs (donneurs de sang)	24/01/2023		300.00
Les Compagnons de l'Orée du Bois	05/01/2023	300.00	200.00
Loisirs Détente Marchaux	18/01/2023	200.00	200.00
Le P'tit Gibus	18/01/2023	200.00	200.00
Atelier Yoga pour tous	03/01/2023	200.00	200.00
Amicale des Sapeurs-Pompiers	01/06/2022		200.00
Collectif Eco-Citoyen	30/01/2023	300.00	200.00
Vétérans du Foot de Marchaux-Amagney	12/04/2023	200.00	200.00
Tennis de Table	10/04/2023	300.00	200.00
crédits au budget 2023 =			3 000.00
montant total accordé aux associations =			3 200.00
Maison des Familles de F.C. (hôpital MINJOZ)	09/01/2023	0.20€ / hab	100.00
AFSEP (assoc française des sclérosés en plaques)	23/12/2022		100.00
Banque alimentaire de F.C.	28/02/2023		100.00
Les Restos du cœur	18/01/2023		100.00
Prévention routière	12/12/2022		
Le CABAS	25/05/2023		100.00
crédits budgétaires 2023 =			800.00
total subventions accordées aux associations extérieures =			500.00